

DÉCHÉANCE DU DROIT AU REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ SELON L'ARTICLE 23 LIA. RÉFLEXIONS À LA LUMIÈRE DU PROJET DE LOI DU CONSEIL FÉDÉRAL

AUTEUR

Emily Mizrahi-Meller, Frédéric Epitoux, Laïla Rochat

PUBLICATION

Revue de droit administratif et de droit fiscal (RDAF). Partie II : Droit fiscal

DATE DE PUBLICATION

2018

PAGE REVUE

p. 241

NUMÉRO DE REVUE

No 4